

# Sondage sur la capacité des services institutionnels de gestion des données de recherche, rapport INSIGHTS #1

## Soutien à la GDR au sein des organisations : budget, structure et stratégies

Préparé par le Groupe d'experts sur la recherche et l'intelligence (GERI) du réseau Portage au nom de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)

JUIN 2020

Réseau Portage  
Association des bibliothèques de recherche du Canada  
[portage@carl-abrc.ca](mailto:portage@carl-abrc.ca)

[www.carl-abrc.ca](http://www.carl-abrc.ca)

**portage**  
SERVICES PARTAGÉS POUR LES DONNÉES DE RECHERCHE  
SHARED STEWARDSHIP OF RESEARCH DATA

**CARL ABRC**  
CANADIAN ASSOCIATION OF RESEARCH LIBRARIES  
ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES DE RECHERCHE DU CANADA

# Table des matières

Introduction .....	2
Contexte .....	2
Le sondage .....	3
Sommaire des résultats .....	4
Résultats détaillés.....	6
Démographies.....	6
Résultats par types d'établissement.....	7
Organisations.....	7
Partenaires.....	7
Postes.....	9
Structure de travail.....	10
Collaboration externe .....	12
Investissement financier en GDR.....	15
Élaboration de stratégies/politiques.....	17
Références .....	22

# Introduction

## Contexte

Au cours de la dernière décennie, la gestion des données de recherche (GDR) est devenue une importante initiative stratégique des organismes de financement de la recherche comme mécanisme d'accroissement de l'excellence en recherche. L'ébauche de la Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche<sup>1</sup>, publiée en mai 2018, promeut de saines pratiques d'intendance des données comme partie intégrante de l'atteinte de l'excellence en recherche. La politique s'adresse autant aux chercheurs qu'aux établissements qui administrent les fonds des trois organismes et elle établit la nécessité pour chaque établissement de créer et de mettre en place des stratégies de soutien des chercheurs pour réaliser les objectifs de la nouvelle politique (gouvernement du Canada, 2018). L'ébauche de la politique fait suite à la *Déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques de 2016* qui présente les attentes des intervenants dans toutes les activités liées à la recherche (gouvernement du Canada, 2016). Depuis la publication de l'ébauche de la politique, les établissements de recherche du Canada ont commencé à examiner leur capacité d'appuyer la GDR en établissant des stratégies institutionnelles de GDR. En réponse, le Groupe d'experts sur la recherche et l'intelligence du réseau Portage (GERI) a lancé une série de sondages pour examiner l'état de préparation des établissements au déploiement de la nouvelle politique des trois organismes en 2020 et la capacité de soutien aux chercheurs en général. Le premier sondage, intitulé *Sondage sur la stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche*, a examiné l'état d'élaboration des stratégies institutionnelles de GDR. Le rapport sommaire, publié en novembre 2019, indiquait que la majorité des établissements de recherche avaient amorcé une stratégie, mais que plusieurs n'en étaient qu'à l'étape initiale d'examen des documents d'appui (Groupe d'experts sur la recherche et l'intelligence du réseau Portage, 2019).

Dans un effort de poursuivre sa recherche d'information, le GERI a mené le *Sondage sur la capacité des services institutionnels de gestion des données de recherche* afin d'évaluer la capacité actuelle des établissements canadiens à soutenir correctement la GDR avant que ne soit mise en œuvre la Politique des trois organismes sur la GDR. Les résultats principaux du sommaire publié en février 2020 illustrent que la capacité de GDR doit être construite à partir de zéro, principalement par les efforts des bibliothèques avec la collaboration de partenaires internes. La capacité des ressources

---

<sup>1</sup> Les trois organismes sont aussi les trois principaux organismes subventionnaires fédéraux au Canada : le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) (gouvernement du Canada, 2018).

humaines est l'un des plus grands besoins recensés, un enjeu auquel les établissements répondent par des pratiques d'embauche et de perfectionnement professionnel pour satisfaire aux exigences techniques (Cooper et coll., 2020).

Ce rapport a pour objectif de regarder plus en détail les résultats publiés dans le *Sondage sur la capacité des services institutionnels de gestion des données* puisqu'ils nous informent sur les organisations et leur manière de soutenir la GDR avec, notamment, des budgets, des collaborations, des structures organisationnelles et des stratégies.

## Le sondage

Le questionnaire bilingue portait sur l'état actuel des établissements de recherche canadiens dans l'élaboration et l'attribution des ressources humaines, des ressources organisationnelles, de l'infrastructure et du financement pour la GDR sur leur campus. Il invitait aussi toute suggestion de soutien supplémentaire que le réseau Portage et d'autres intervenants pourraient fournir relativement à ces efforts.

Le sondage a été mené du 3 septembre 2019 au 18 octobre 2019 à l'aide du logiciel SimpleSurvey. Le sondage a été distribué en fonction de listes de diffusion et à une liste d'intervenants pertinents sélectionnés. On a demandé à chaque établissement de recueillir de l'information dans l'ensemble du campus et de fournir une réponse coordonnée, bien que les réponses multiples provenant d'un seul établissement ont été acceptées. Le sondage comprenait 27 questions<sup>2</sup> allant de l'information démographique générale à des questions détaillées sur l'infrastructure et les services actuels en place dans l'ensemble des groupes d'intervenants institutionnels.

---

<sup>2</sup> Les questions de sondage se trouvent dans le Dictionnaire des données du *Sondage sur la capacité des services institutionnels de gestion des données de recherche : Sommaire* (Cooper et coll., 2020).

## Sommaire des résultats

Dans le présent rapport *Insights*, nous mettons l'accent sur les contextes organisationnels par lesquels les établissements canadiens construisent leur capacité de GDR. Parmi les sujets, il y a notamment :

- Les politiques
- Les budgets
- Les postes de personnel
- Les collaborations internes
- Les structures de travail
- Les collaborations externes

Dans l'ensemble des établissements, les partenaires les plus engagés dans les initiatives de GDR sont les bibliothèques et les TI (du côté des fournisseurs de services), et les équipes principales de direction et d'administration de la recherche (du côté administratif). Bien que partenaires de direction, les corps professoraux et les étudiants des cycles supérieurs sont moins fréquemment représentés. Des enquêtes subséquentes pourraient explorer les perspectives de ces acteurs et les possibles approches différentes quant aux priorités, au développement de politiques, au budget et aux enjeux de capacité.

La plupart des établissements ont une forme de personnel dédié au travail de GDR, soit par la création de nouveaux postes soit par le remaniement des responsabilités. Les universités procèdent généralement par la création de nouveaux postes de GDR, en grande partie dans les bibliothèques. Le groupe relativement petit de collèges ayant rapporté des postes de GDR a indiqué qu'il s'agit de personnel réaffecté à la GDR; il faudrait mener d'autres enquêtes pour connaître les raisons de cette approche.

La majorité des établissements ont rapporté une sorte de structure interne pour soutenir les initiatives de GDR, soit formelle soit informelle; les bibliothèques et les unités administratives de recherche sont généralement les responsables de ces structures. Avec l'évolution de politique concernant la GDR au Canada, on anticipe la formalisation des structures internes.

Les universités canadiennes participent activement en grand nombre aux collaborations régionales et nationales de GDR; cependant, elles sont relativement moins actives dans les réseaux disciplinaires et les réseaux internationaux de GDR. Ce maillage se fait peu au niveau de la recherche et ne serait donc pas pris en compte dans le présent sondage. Les collèges rapportent très peu de collaborations externes; celles-ci sont principalement au niveau régional. Il semblerait que la nature régionale

et collaborative des établissements canadiens, surtout dans les bibliothèques universitaires, a ouvert la voie aux réseaux de GDR. Il serait possible d'augmenter la représentation sur le plan des disciplines et sur le plan international. La Nouvelle organisation d'infrastructure de recherche numérique (NOIRN)<sup>3</sup> pourrait jouer un rôle important à cet égard dans l'avenir. Les établissements ayant des ressources limitées pourraient profiter d'une inclusion accrue des ressources externes issues de la collaboration.

De grands engagements financiers en soutien à la GDR n'ont pas été observés sur le plan institutionnel. Certaines universités sont en mesure de financer la GDR par certaines unités, mais très peu de collèges ont été capables de le faire. Il serait intéressant d'examiner cet enjeu de nouveau à l'avenir pour voir comment il évolue. Si les ressources internes des établissements ne suffisent pas aux besoins financiers de la GDR, les établissements devront peut-être recourir au financement externe ou à l'investissement partagé.

Les niveaux d'achèvement de stratégie et de politique en matière de GDR sont encore bas alors qu'on attend toujours la Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche, mais de nombreux établissements s'activent dans le processus. Selon nos résultats, les stratégies qui prennent forme se concentrent sur le stockage de données, la protection de données personnelles et sensibles et le partage de données FAIR (découvrables, accessibles, interopérables et réutilisables) avec une emphase sur la loi, les licences ou les champs disciplinaires. Les établissements canadiens manquent actuellement de politiques ou de directives cohérentes quant à la propriété des données, aux périodes de rétention des données et aux licences de données qui sont essentielles aux chercheurs pour le partage des données de recherche. Cette lacune pourrait expliquer en partie nos résultats démontrant une participation limitée des bureaux juridiques institutionnels dans la création actuelle des stratégies. Les établissements doivent aussi offrir du soutien et de l'interprétation dans ces domaines. Des directives nationales seront cruciales pour la création de stratégies et de politiques convenables dans ces domaines.

---

<sup>3</sup> Plus de renseignements sur la NOIRN sur le site web d'Engage DRI : <https://engagedri.ca/?lang=fr> .

## Résultats détaillés

Pour chaque sujet présenté dans ce rapport, des distributions et des comparaisons générales entre les types d'établissements de recherche<sup>4</sup> sont rapportées.

### Démographies

Le sondage a permis de recueillir 85 réponses de répondants qui représentaient 77 établissements au Canada (Tableau 1). Huit établissements ont soumis chacun deux réponses qui ont été combinées en une réponse par établissement; les réponses des 77 sont présentées dans le présent rapport<sup>5</sup>. Selon le nom des établissements, nous avons été en mesure d'identifier leur type (universités, collèges/CÉGEP<sup>6</sup>, centre de recherche et gouvernements) et leur région d'appartenance :

- Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba)
- Ontario
- Québec
- Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador)<sup>7</sup>

Parmi toutes les régions du Canada, 52 universités (52,5 % des 99 universités canadiennes membres<sup>8</sup>) et 21 collèges<sup>9</sup> (16,5 % des 127 collèges et établissements canadiens membres<sup>10</sup>) représentaient la majorité des répondants de notre sondage<sup>11</sup>.

---

<sup>4</sup> Les « établissements » signifient les 77 répondants institutionnels – universités, collèges, centres de recherche et les organisations gouvernementales dans le reste de ce rapport.

<sup>5</sup> Les principes de la consolidation sont 1). Si les valeurs originales des deux répondants sont cohérentes, la valeur du cas combiné est la même que celle des originaux; 2). Les réponses textuelles des deux réponses originales sont combinées dans la valeur du cas combiné; 3). Si l'une des valeurs originales est « non choisie » ou « ne sais pas », la valeur du cas combiné sera la même que l'autre valeur originale, qui est soit « choisie » soit d'autres réponses affirmatives, par exemple « oui » ou « non »; 4). Q7 : Un niveau plus élevé de participation des entrées doubles est attribué au cas combiné; 5). Q11 : Le nombre moyen des priorités est d'abord calculé à partir des doublons, puis remis en ordre en conséquence. L'ordre arbitraire n'est utilisé que lorsque deux facteurs ont la même cote de priorité moyenne pour un cas combiné, ce qui n'aura pas d'influence importante sur le résultat global. Nous n'avons pas trouvé de réponses très contradictoires entre ces répondants au sein d'un même établissement.

<sup>6</sup> Les CÉGEPs, soit les Collèges d'enseignement général et professionnel, sont des établissements de formation pré universitaire ou professionnelle postsecondaires financés publiquement exclusifs au système d'éducation québécois.

<sup>7</sup> Les réponses des établissements des provinces autres que l'Ontario et le Québec sont regroupées géographiquement dans les régions de l'« Ouest » et de l'« Atlantique » pour rendre les réponses anonymes puisqu'elles étaient relativement peu nombreuses.

Le sondage a aussi recueilli de l'information sur les affiliations des répondants à leur établissement; les répondants pouvaient sélectionner toutes les réponses pertinentes. Les départements/bureaux suivants sont aussi représentés dans le sondage : Bibliothèques (50); Bureau de la recherche (39); Direction des systèmes d'information (8); Bureau de l'éthique de la recherche (9); Chercheurs (11); TI (10); et Autre (7).

	Atlantique	Québec	Ontario	Ouest	Total
<b>Type d'établissement</b>					
Université	9	14	14	15	52
Collège/CÉGEP	0	9	6	6	21
Centre de recherche	0	0	0	1	1
Gouvernement	0	0	1	2	3
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>77</b>

**Tableau 1.** Nombre de répondants institutionnels par région et par type. La région et le type d'établissement sont dérivés de la Q1. « Nom de l'établissement ».

## Résultats par types d'établissement

### Organisations

La création et la mise en œuvre de stratégies institutionnelles en matière de GDR bénéficient beaucoup de la collaboration entre multiples intervenants au sein des établissements (Réseau Portage, 2020). Notre sondage interroge le niveau d'engagement des divers intervenants et leur niveau de prépondérance.

### Partenaires

Nous avons examiné les unités organisationnelles internes qui dirigent le renforcement de la capacité de GDR de l'établissement. La figure 1 résume les tendances de participation des quatre unités les plus fréquemment impliquées (bibliothèque, unités administratives de recherche, services de TI et haute direction) par type d'établissement.

<sup>8</sup> Voir les « universités membres » compilées par Universités Canada :

<https://www.univcan.ca/fr/universites/universites-membres/>

<sup>9</sup> Les collèges signifient à la fois les collèges et les CÉGEPs pour le reste du rapport.

<sup>10</sup> Le nombre total de collèges est tiré du répertoire de Collèges et instituts Canada :

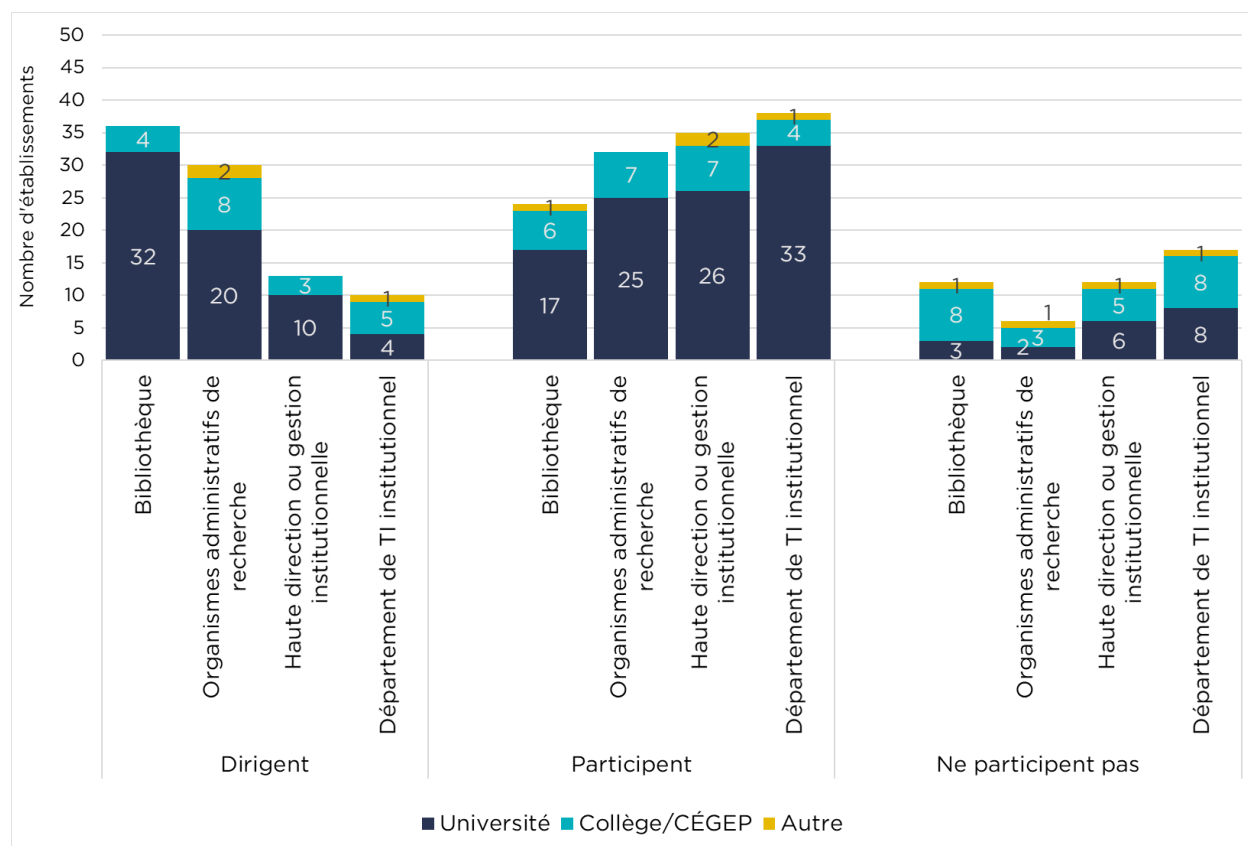
<https://www.collegesinstitutes.ca/fr/nos-membres/colleges-et-instituts-membres/>

<sup>11</sup> Le sondage demandait aux répondants d'estimer le nombre de chercheurs à temps complet équivalent dans des plages données; cependant, puisque la majorité des répondants n'ont pas répondu à cette question, nous ne pouvons pas donner une composition précise du nombre de chercheurs pour l'ensemble des établissements.



Parmi les 52 universités, 65 % ont indiqué la prépondérance ou la participation des quatre unités mentionnées précédemment, particulièrement 49 bibliothèques (94,2 %) ; 45 unités administratives de recherche (86,5 %) ; 37 services des technologies de l'information (TI) (71,2 %) ; et 36 hautes directions d'établissement (69,2 %).

Parmi les 21 collèges, 45 % ont indiqué la prépondérance ou la participation de ces quatre unités : 15 unités administratives de recherche (71,4 %) ; 10 bureaux de l'éthique de recherche (47,6 %) ; 10 hautes directions (47,6 %) ; et 10 bibliothèques (47,6 %).



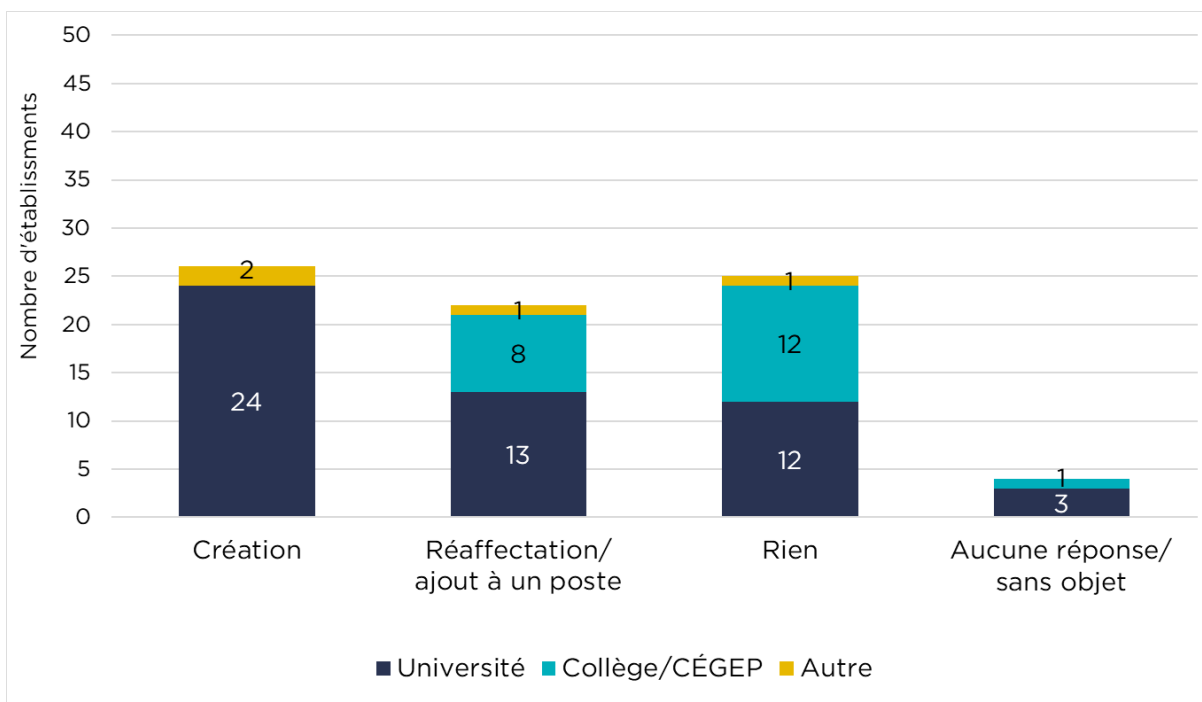
**Figure 1.** Les unités organisationnelles appuyant la GDR dans l'établissement. Q7. « Quels départements dirigent la gestion de données de recherche ou y participent dans votre établissement ? » (n=77)

Au sein des établissements, certaines unités sont relativement moins engagées : seulement 16,8 % des facultés d'études supérieures, 19,5 % des départements juridiques institutionnels et 24,7 % des initiatives de données massives institutionnelles ou centres de données scientifiques dirigent des activités de GDR ou participent à celles-ci pour le moment. Puisque ces intervenants sont possiblement essentiels à la réussite des initiatives de GDR, un effort intentionnel de mobilisation de ceux-ci est nécessaire.

## Postes

Nous avons interrogé les établissements pour savoir s'ils ont créé des postes liés à la GDR ou réorganisé des postes en fonction de celle-ci. Les résultats (Figure 2) montrent que dans l'ensemble 33,8 % des établissements ont créé de nouveaux postes et 28,6 % ont réorganisé certains postes pour y ajouter des responsabilités de GDR en totalité ou en partie. Toutefois, plus d'un tiers des établissements (37,7 %) n'ont ni postes à temps ni postes à temps partiel dédiés à la GDR. Parmi les 52 universités, 71 % ont créé ou réorganisé des postes de GDR dont la plupart sont de nouveaux postes. Des 21 collèges, seulement 38,1 % ont réorganisé certains postes pour y ajouter des responsabilités de GDR; la majorité de ceux-ci (61,9 %) n'avaient pas de postes dédiés à la GDR et n'en ont pas créé.

Les types de postes de soutien à la GDR varient d'un établissement à l'autre, mais la plupart se trouvent dans les unités de bibliothèque. Parmi les titres d'emploi mentionnés pour les postes de GDR, il y a entre autres : coordonnateur de la GDR, bibliothécaire en GDR et gestionnaire/responsable/spécialiste/conservateur de données. Les responsabilités de GDR ont aussi été attribuées aux bibliothécaires responsables des données/statistiques, de la préservation et de la communication savante, des services de recherche et de liaison/sujets. Dans d'autres unités, les postes de sécurité en TI et les postes de bureau de recherche ont aussi été mentionnés occasionnellement.



**Figure 2.** Postes de gestion de données créés ou réorganisés par type d'établissement. Q8. « Quels postes de gestion des données, le cas échéant, ont été créés dans votre établissement ou ont fait l'objet d'une réaffectation (veuillez fournir les appellations d'emploi)? (Les réponses textuelles sont encodées en catégories de création, réaffectation/ajout à une autre poste, rien et aucune réponse/sans objet). (n=77)

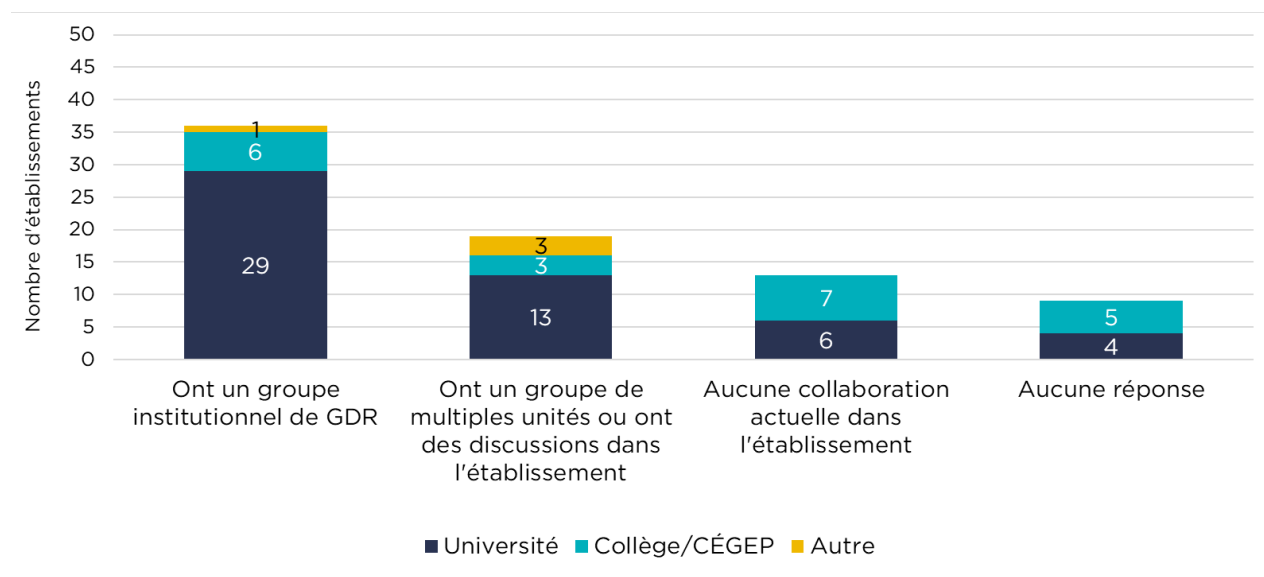
### Structure de travail

Nous avons examiné la manière dont se fait la collaboration dans les organisations pour renforcer leur capacité et trouver un continuum de structures émergeant de tous les établissements (Figure 3). Les réponses ont été encodées en trois catégories : groupe institutionnel de GDR, groupe informel de multiples unités ou groupe de discussion dans l'établissement ou aucune collaboration actuelle entre les intervenants dans l'établissement.

Presque la moitié des établissements (46,8 %) ont formé des groupes de travail sur la GDR et un quart (24,7 %) travaillent en collaboration par des groupes informels/ponctuels sur le plan institutionnel, des discussions entre intervenants ou des collaborations à petite échelle dans des unités isolées de l'établissement. Moins d'un tiers des établissements (28,6 %) n'ont pas créé de structure de travail institutionnel entre intervenants ou n'en ont pas rapporté dans le sondage.

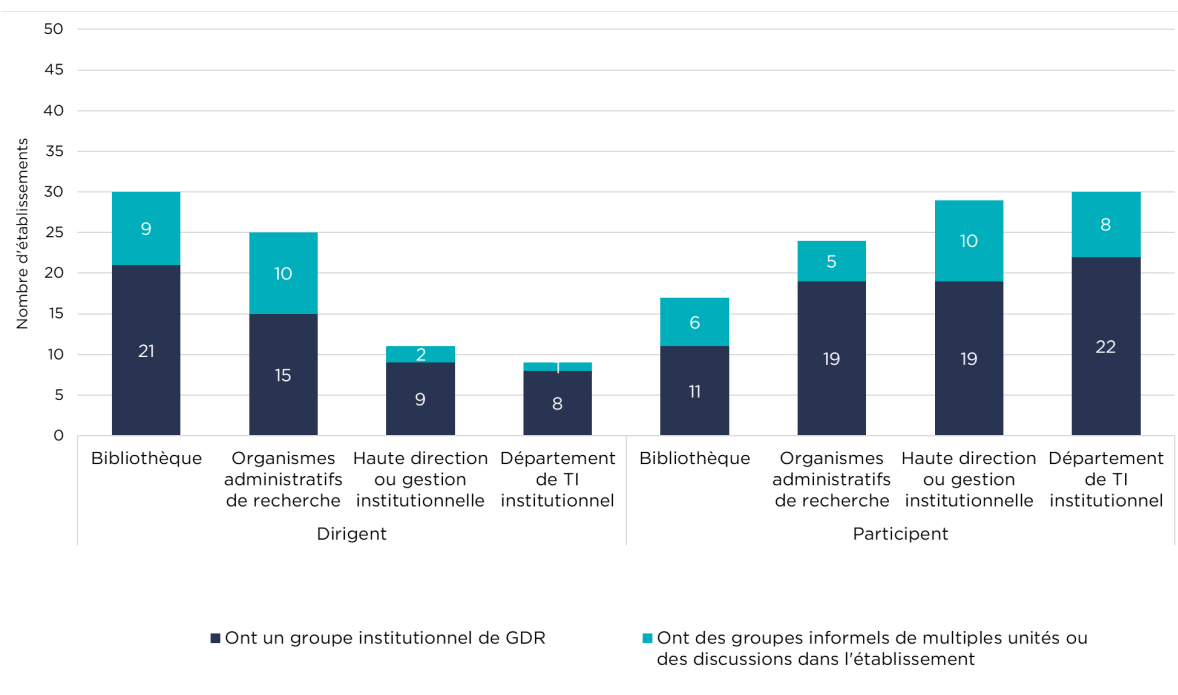
Plus de la moitié des 52 universités sondées (55,8 %) ont déjà travaillé sur la GDR par groupes institutionnels formels et un autre quart (25 %) ont différents niveaux de collaborations ou discussions informelles. Parmi les 21 collèges, un peu moins de la

moitié (42,9 %) ont formé des structures de travail sur la GDR à multiples intervenants soit formelles soit informelles.



**Figure 3.** Mécanismes de collaboration dans les établissements par type d'établissement. Q9. « Comment les différents intervenants dans votre établissement collaborent-ils pour répondre aux défis de la gestion des données de recherche ? » (Les réponses textuelles sont encodées dans les catégories : ont un groupe institutionnel de GDR, ont des groupes informels de multiples unités ou groupes de discussion dans l'établissement ou aucune collaboration actuelle dans l'établissement). (n=77)

La Figure 4 examine de plus près le degré de participation des partenaires institutionnels dans les structures de travail dans tous les types d'établissements. Parmi les 53 établissements indiquant avoir des groupes formels, ce sont les bibliothèques qui dirigent le plus souvent ces groupes (39,6 %) suivis des organismes administratifs de recherche (28,3 %). De l'autre côté, parmi les 22 établissements indiquant avoir des groupes informels de multiples unités, ce sont les organismes administratifs de recherche qui les dirigent (45,4 %;) suivis des bibliothèques (40,9 %).



**Figure 4.** Participation des intervenants dans les groupes de travail de GDR. Q7. « Quels départements sont engagés dans le processus comme leader ou comme participant à la gestion des données de recherche de votre établissement ? ». Les répondants pouvaient sélectionner toutes les réponses pertinentes. La figure n'inclut pas les répondants ayant indiqué « ne participent pas » (34). Q9. « Comment les différents intervenants dans votre établissement collaborent-ils pour répondre aux défis de la gestion des données de recherche ? » Les réponses textuelles sont encodées en catégories : ont un groupe institutionnel de GDR, ont des groupes informels de multiples unités ou groupes de discussion dans l'établissement, aucune collaboration actuelle dans l'établissement ou aucune réponse (9 qui ne sont pas montrés dans la figure). (n=77)

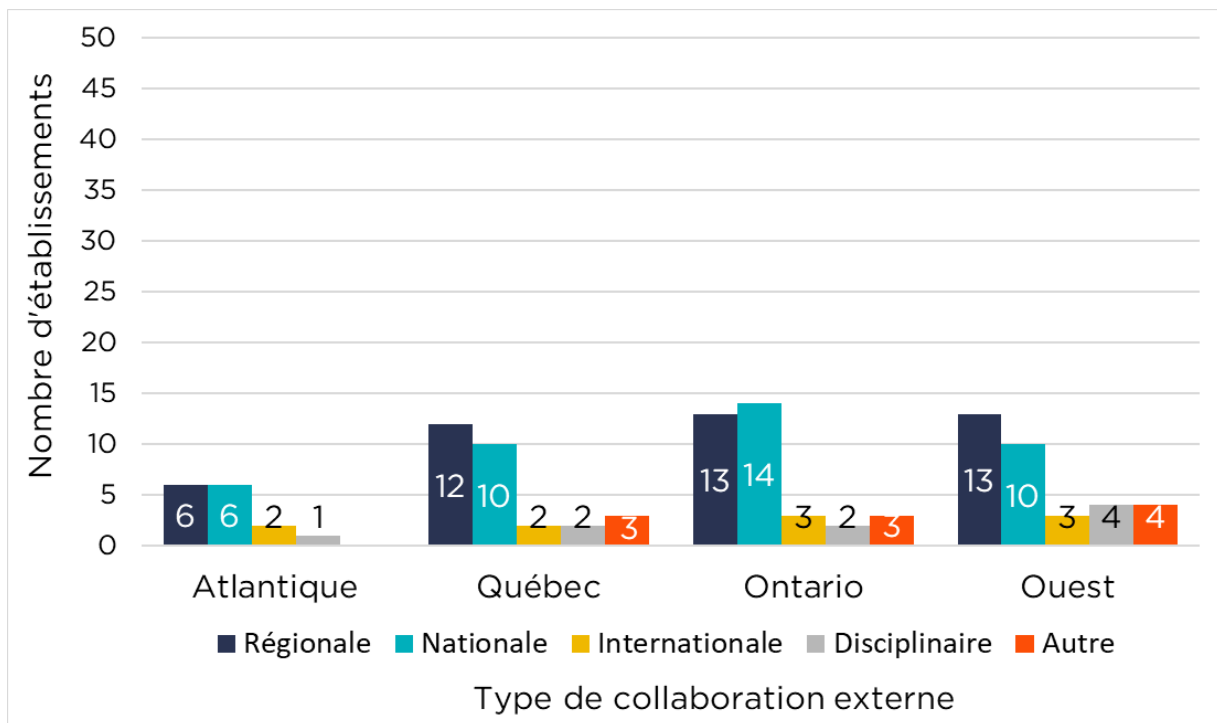
### **Collaboration externe**

Le renforcement de la capacité en GDR peut grandement profiter des relations collaboratives pour soutenir l'infrastructure et les services avec des partenaires internes et externes. Les partenariats externes peuvent être très importants lorsque les ressources internes sont limitées (Bryant et coll., 2018). Les établissements devaient rapporter la nature de leurs collaborations externes : régionales, nationales, internationales ou disciplinaires. Ces types n'étaient pas strictement définis; ils sont donc matière à l'interprétation. La collaboration régionale peut inclure les initiatives de GDR entre plusieurs établissements ou consortiums dans une province ou une subdivision régionale, mais aussi les initiatives interprovinciales ou consortiales (le *Council of Prairie and Pacific University Libraries* par exemple). Les initiatives sur le plan national, dirigées par des organisations telles que le Réseau Portage ou l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC), sont des exemples

de collaboration nationale. Cependant, ces initiatives peuvent aussi être influencées par des consortiums régionaux élargis ou inclure ceux-ci. De même, il existe des initiatives disciplinaires dont la portée peut être soit nationale soit internationale.

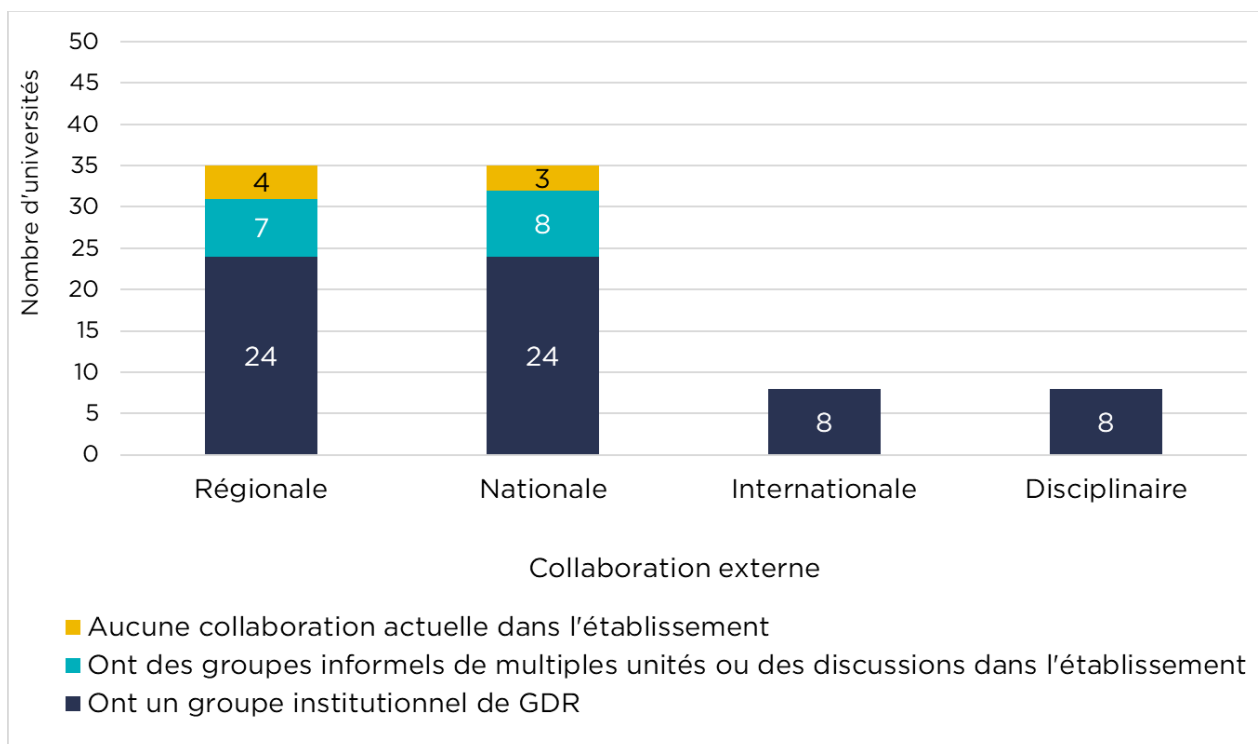
Plus de la moitié des établissements sondés contribuent à des initiatives de collaboration régionale et nationale : 72,1 % ont rapporté des collaborations régionales et 65,6 % ont rapporté des collaborations nationales. Seulement 16,4 % des établissements collaborent internationalement en GDR et 14,8 % prennent part à des collaborations disciplinaires. Le faible taux de collaborations internationales ou disciplinaires rapporté pourrait s'expliquer par la nature des postes des répondants (c'est-à-dire des bibliothécaires ou des administrateurs de recherche plutôt que des chercheurs) et leur connaissance limitée des collaborations sur le plan institutionnel élargi. Les 52 universités ont rapporté autant d'initiatives régionales que nationales avec des taux substantiels de réponses (69,2 %). Les 21 collèges ont rapporté la collaboration régionale (28,6 %) comme type le plus courant de collaboration externe ; toutefois, la majorité de ceux-ci (71,4 %) n'ont indiqué aucun type de collaborations externes.

Comme le montre la Figure 5, les tendances de collaboration externe sont semblables parmi les établissements dans les régions et concordent avec les observations générales de prépondérance des collaborations régionales et nationales.



**Figure 5.** Collaborations externes par région. Q24a-d. « Votre établissement collabore-t-il ou contribue-t-il à l'une des initiatives de gestion des données de recherche suivantes ? » (Les répondants pouvaient sélectionner plus d'une réponse). (n=77)

Les établissements dotés de groupes formels de GDR sont plus susceptibles d'avoir toutes les formes de collaborations externes par rapport aux établissements dotés de groupes d'intervenants informels de GDR et ceux sans collaborations actuelles entre les intervenants. La Figure 6 compare les types de collaboration externe et les structures de collaboration internes parmi les universités. Les 29 universités ayant rapporté des groupes formels de GDR ont déclaré autant la collaboration régionale que nationale (82,8 %) comme partenariat le plus courant.



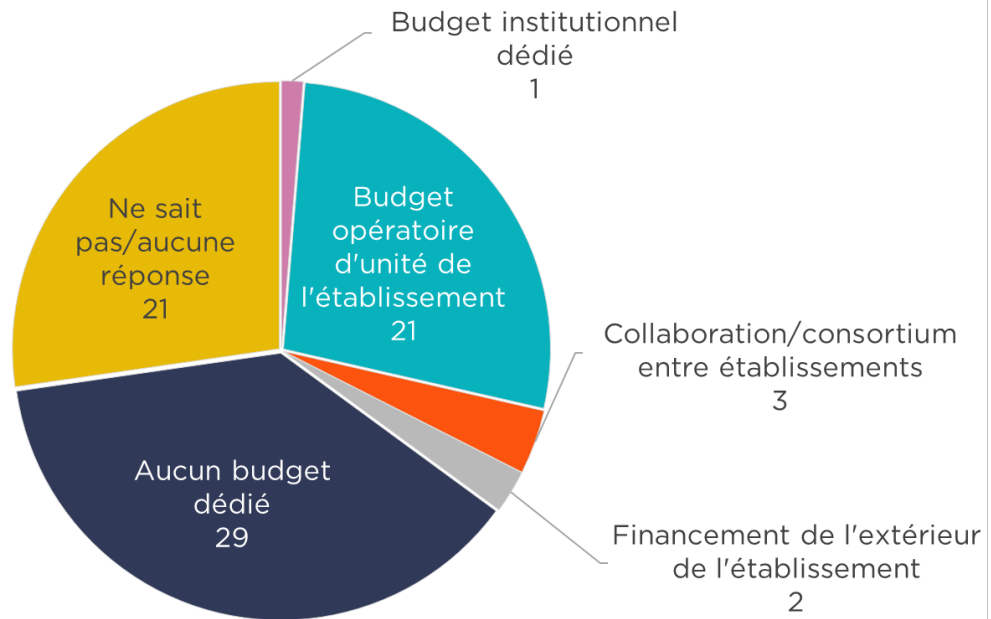
**Figure 6.** Mécanisme de collaboration en GDR interne et collaborations externes des universités. Q24a-d. « Votre établissement collabore-t-il ou contribue-t-il à l'une des initiatives de gestion des données de recherche suivantes ? » (Les répondants pouvaient sélectionner plus d'une réponse). (n=52)

### Investissement financier en GDR

L'attribution budgétaire est l'un des indicateurs d'engagement ou de reconnaissance de l'établissement quant à la nécessité de financement dédié pour le renforcement de capacité en GDR. Nous avons demandé aux établissements d'indiquer la manière dont ils établissent le budget pour les services de GDR. Leurs réponses ont été encodées dans les cinq catégories suivantes : budget institutionnel dédié ; budget opératoire d'unité ; budget de collaboration/consortium entre établissements ; budget de financement d'une source externe, notamment d'une subvention ; ou aucun budget dédié.

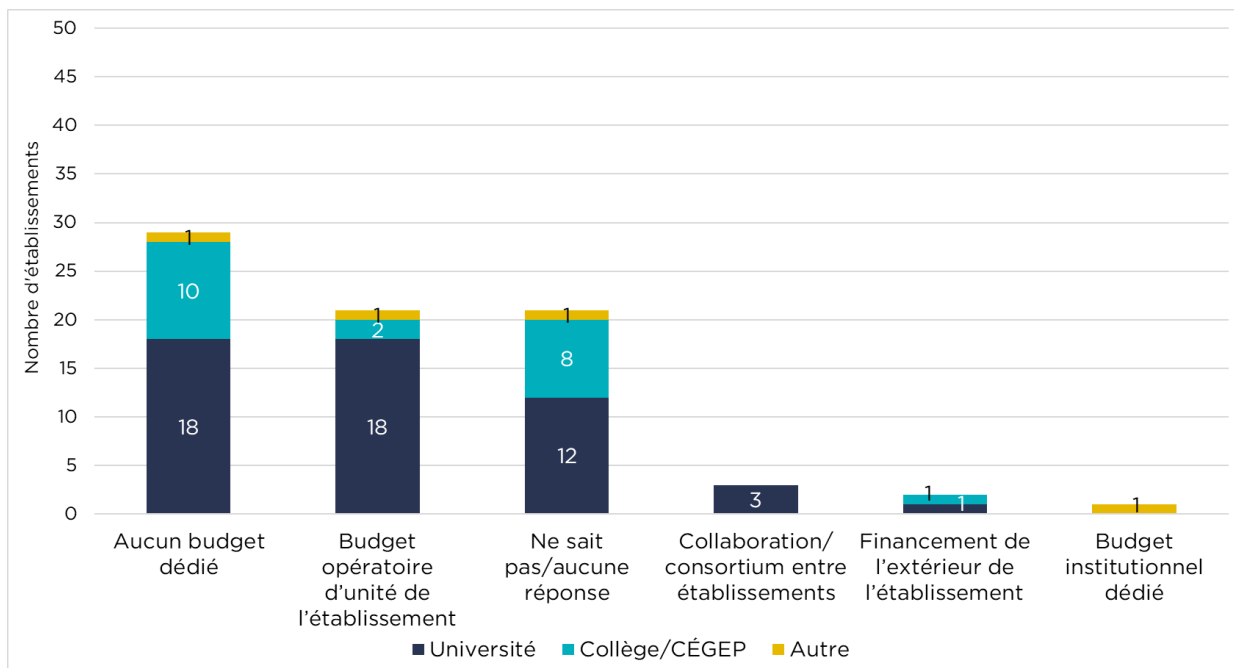
Comme le montre la Figure 7, un peu plus du quart des établissements (27,3 %) n'ont pas répondu à la question ou ont indiqué qu'ils ne le savent pas ; 37,7 % des établissements ont déclaré ne pas avoir de budget institutionnel dédié à la GDR. Un quart des établissements (27,3 %) se servent de budget opératoire d'unité pour leurs services de GDR ; cette pratique est devenue la manière la plus courante de financer la GDR parmi les établissements canadiens. Seulement un établissement a indiqué avoir un budget institutionnel dédié à la GDR. Trois établissements contribuent financièrement à des collaborations ou consortiums et deux institutions ont obtenu un financement de GDR de l'extérieur de leurs établissements.





**Figure 7.** Mécanismes institutionnels de budgétisation des services de GDR. Q19 « Comment votre établissement établit-il un budget pour les services de gestion des données de recherche ? » (Question à développement; les réponses textuelles ont été encodées par les auteurs dans les catégories : budget institutionnel dédié, budget opératoire d'unité de l'établissement, collaboration/consortium entre établissements, financement de l'extérieur de l'établissement, aucun budget dédié et ne sait pas/aucune réponse). (n=77)

La Figure 8 montre une ventilation des modèles budgétaires pour la GDR par type d'établissement. Environ un tiers des 52 universités (34,6 %) ont alloué un financement à la GDR par leurs budgets d'unité, contre seulement 9,5 % des 21 collèges. De toute évidence, la majorité des établissements, surtout les collèges, n'ont pas de budget dédié à la GDR sur le plan de l'établissement.



**Figure 8.** Mécanismes institutionnels de budgétisation des services de GDR par type d'établissement. Q19 « Comment votre établissement établit-il un budget pour les services de gestion des données de recherche ? » (Question à développement ; les réponses textuelles ont été encodées) (n=77)

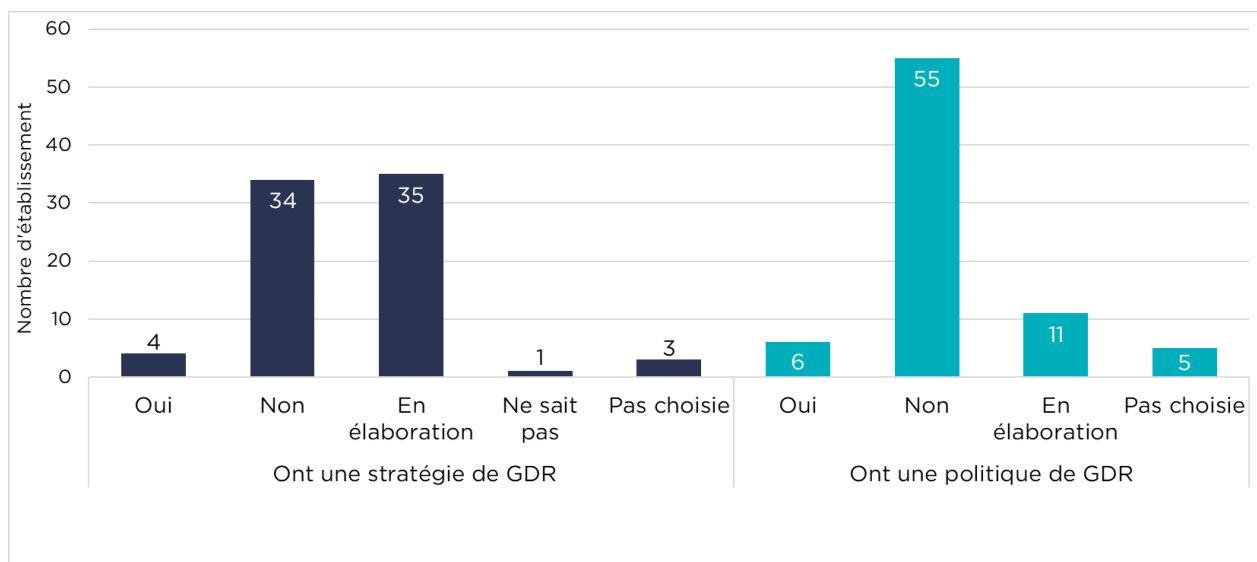
### Élaboration de stratégies/politiques

L'élaboration de stratégies ou de politiques a été définie comme étape initiale de l'engagement institutionnel en matière de GDR (Pinfield et coll., 2014). L'ébauche de la Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche commence par l'exigence pour les établissements de créer leur propre stratégie institutionnelle en matière de GDR, qui est décrite comme un résumé de la « manière dont l'établissement offre à ces chercheurs un environnement permettant et favorisant des pratiques de gestion des données de recherche de renommée mondiale ». L'ébauche de la politique suggère aussi que les stratégies institutionnelles en question comportent un engagement à « développer leurs propres politiques et normes quant à leurs plans de gestion des données » (gouvernement du Canada, 2018). Le *Sondage sur les stratégies institutionnelles de GDR* mené précédemment par le GERI a révélé que de nombreux établissements canadiens de recherche ont déjà commencé à se préparer à l'élaboration de leur stratégie de GDR ; certains ont même rédigé des documents (Groupe d'experts sur la recherche et l'intelligence du réseau Portage, 2019).

Pour décortiquer ces résultats et explorer davantage l'état d'avancement des stratégies et des politiques institutionnelles, nous avons demandé aux établissements

s'ils avaient commencé ou achevé l'élaboration de stratégie ou de politique, et, le cas échéant, quels éléments suivants ont été adressés : principes FAIR<sup>12</sup>; directives concernant les données sensibles; dispositions pour le stockage de données, les besoins disciplinaires particuliers et la gestion de l'information nominale; ressources juridiques; et licences. Le sondage a aussi examiné les politiques connexes possibles, notamment celles sur la propriété des données de recherche, les périodes de rétention minimales des données de recherche et les exigences quant aux licences des données de recherche.

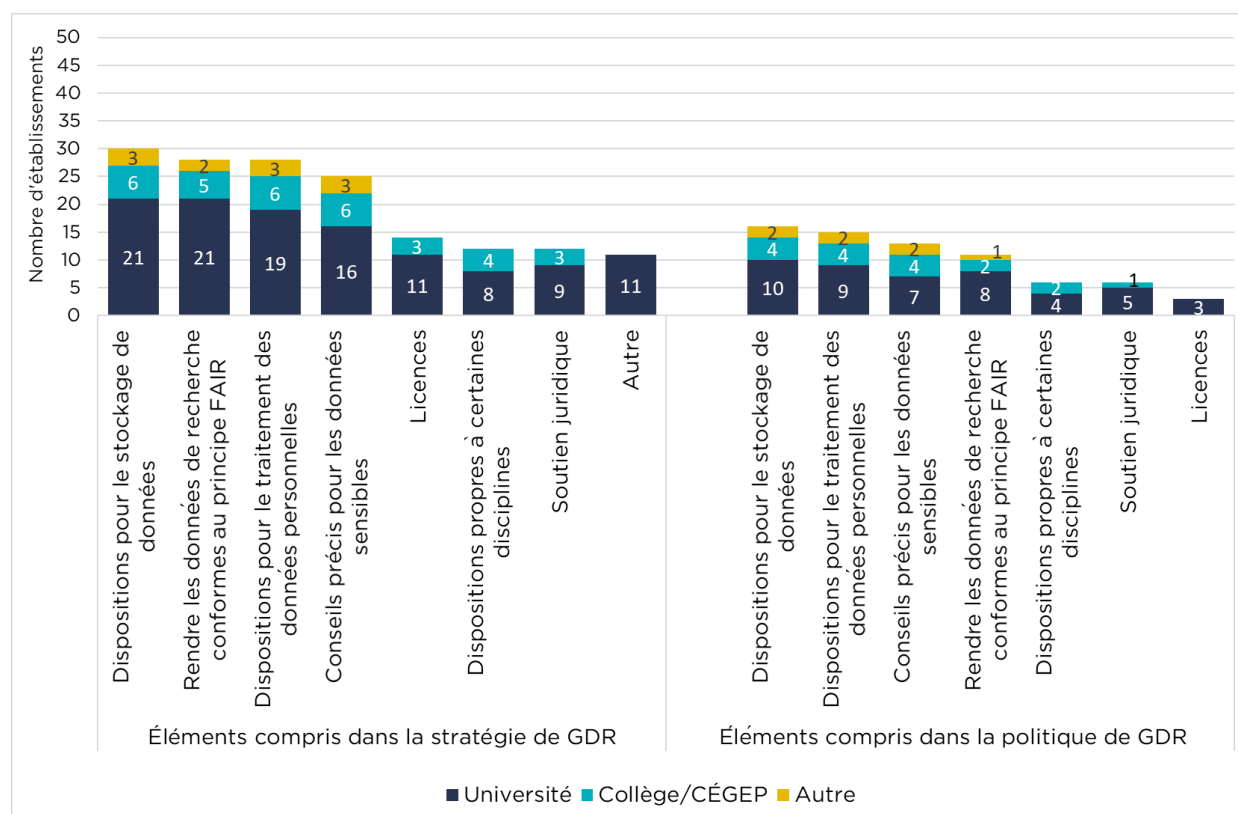
La Figure 9 montre que la majorité des établissements n'ont pas commencé l'élaboration des politiques de GDR (71,4 %). En revanche, 5,2 % des établissements, dont deux collèges et deux universités, ont déjà des stratégies de GDR et 45,5 % en élaborent actuellement, dont plus de la moitié sont des universités (51,9 %).



**Figure 9.** État d'élaboration de la stratégie ou de la politique de GDR. Q14. « Votre établissement a-t-il actuellement une stratégie de gestion des données de recherche? » et Q15. « Votre établissement a-t-il actuellement une politique de gestion des données de recherche? ». (n=77)

<sup>12</sup> Pour une définition des principes FAIR (données découvrables, accessibles, interopérables et réutilisables), consultez le <https://www.go-fair.org/fair-principles/>

Comme le montre la Figure 10, quatre éléments communs sont couverts par la moitié des stratégies et politiques actuelles et celles en cours d'élaboration : dispositions pour le stockage de données, principes FAIR, dispositions pour le traitement des données personnelles et conseils précis pour les données sensibles. Pour l'élaboration de la stratégie et de la politique, la majorité des établissements n'ont pas inclus de contenu sur les directives de licence, le soutien juridique ou les dispositions propres à certaines disciplines. Les universités et les collèges ont des tendances très semblables, bien que les collèges semblent mettre moins d'emphasis sur les principes de données FAIR.

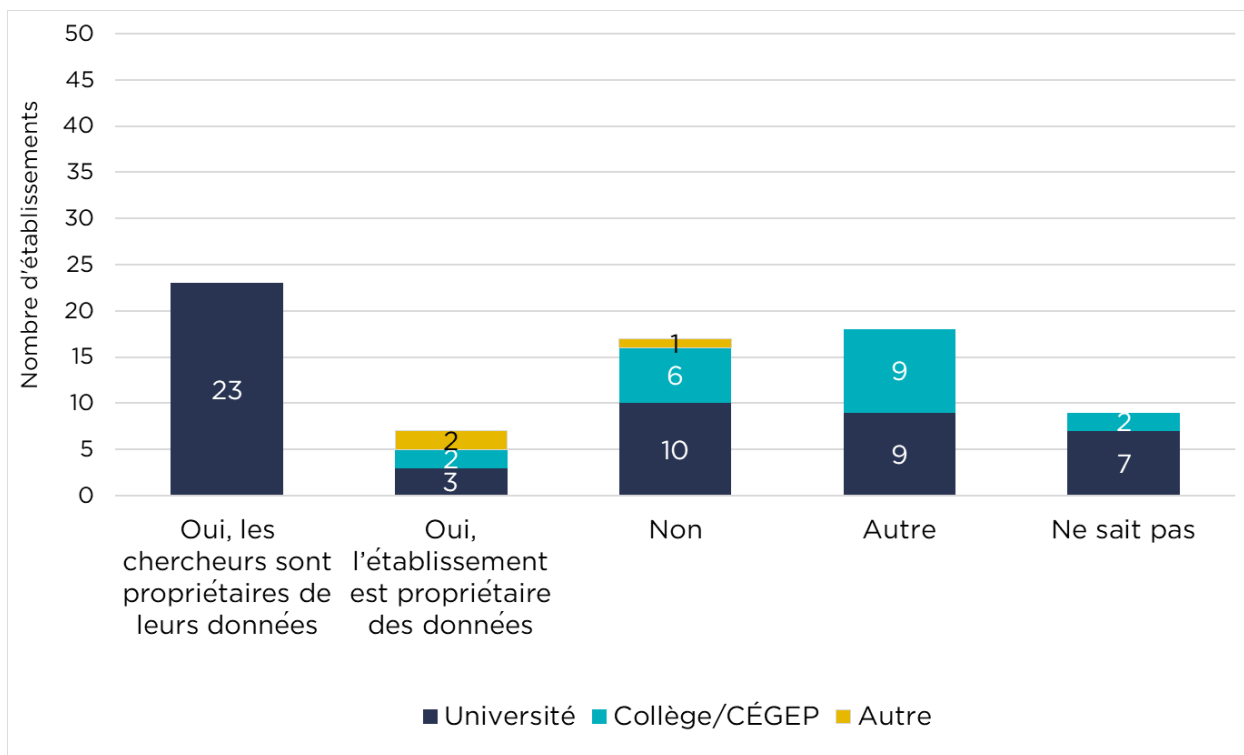


**Figure 10.** *Éléments compris dans les stratégies et les politiques institutionnelles de GDR. Q14b. « Si vous avez choisi “Oui” ou “En développement” à la Question 14a, quels sont les éléments compris dans la stratégie de gestion des données de recherche de votre établissement? Veuillez choisir toutes les réponses applicables. » et Q15b. « Si vous avez choisi “Oui” ou “En développement” à la Question 15a, quels sont les éléments couverts par votre politique institutionnelle sur la gestion des données de recherche? Veuillez choisir toutes les réponses applicables. » (n=77)*

La propriété des données de recherche, les périodes de rétention minimales des données de recherche et les exigences quant aux licences des données de recherche sont des enjeux particulièrement intéressants, car ils constituent des considérations essentielles pour le partage et la réutilisation des données. Plus d'un tiers des établissements ont des lignes directrices ou des politiques sur la propriété des

données (39 %). La Figure 11 montre que la moitié des 52 universités sondées ont des règlements en matière de propriété des données et un peu moins de la moitié ont déclaré que les chercheurs sont propriétaires des données qu'ils créent. Pour les collèges, les deux établissements dotés de politiques sur la propriété des données ont affirmé que leurs politiques stipulent que l'établissement est propriétaire des données de recherche. Dix-huit établissements (23,3%), autant d'universités et de collèges, ont choisi « autre » et donné plus de détails à propos de leurs règlements sur la propriété des données. Certains ont mentionné que leur politique en matière de propriété intellectuelle pour les produits de recherche pourrait s'appliquer aux données de recherche. D'autres ont indiqué que la propriété des données est stipulée dans les conventions collectives avec les associations d'enseignement ainsi que dans d'autres types de documentation de gouvernance institutionnelle. Certains établissements ont mentionné que la propriété des données de recherche peut être déterminée selon les subventions ou les contrats et pourrait ainsi appartenir à des partenaires de recherche externe. Tout de même, d'autres ont mentionné un modèle partagé ou hybride de propriété des données. Par conséquent, les moyens par lesquels les établissements peuvent demander aux chercheurs de se conformer aux stratégies et politiques de GDR peuvent varier.

Plus d'un tiers des établissements ont des directives sur les périodes minimales de rétention des données (36,4 %), tandis que peu d'établissements ont des directives sur les licences de données (13 %). Les collèges ont un pourcentage légèrement supérieur (42,9 %) à celui des universités (32,7 %) par rapport aux directives sur les périodes minimales de rétention des données. Huit universités (15,4 %) ont rapporté des exigences de rétention des données de recherche pour au moins cinq ans, et huit autres (15,4 %) exigent une période de rétention des données de sept ans. La plupart des collèges n'ont pas rapporté de période précise de rétention des données. Certains établissements ont aussi fait remarquer que les périodes de rétention des données pourraient dépendre des projets spécifiques, des disciplines connexes, des bailleurs de fonds et des exigences des comités d'éthique. Plus de collèges (23,8 %) que d'universités (7,7 %) ont indiqué avec des directives sur les licences de données.



**Figure 11.** Directives ou politiques sur la propriété des données de recherche. Q16. « Votre établissement a-t-il des directives/politiques sur la propriété des données de recherche? » (n=74)

## Références

- Bryant, R., Lavoie, B., & Malpas, C. (2018). *Sourcing and scaling university RDM services* (No. 4; The Realities of Research Data Management). OCLC Research. <https://doi.org/10.25333/C3QW7M>
- Cooper, A., Perry, C., Szwajcer, A., Wang, M., & Khair, S. (2020). *Sondage sur la capacité des services institutionnels de gestion des données de recherche : Sommaire*. Réseau Portage. <https://doi.org/10.14288/1.0388723>
- Gouvernement du Canada. (21 décembre 2016). *Déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques*. [http://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h\\_83F7624E.html](http://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_83F7624E.html)
- Gouvernement du Canada. (25 mai 2018). *ÉBAUCHE politique des trois organismes sur la gestion de données de recherche aux fins de consultation*. [https://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h\\_97610.html](https://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97610.html)
- Pinfield, S., Cox, A. M., & Smith, J. (2014). Research data management and libraries: Relationships, activities, drivers and influences. *PLOS ONE*, 9(12), e114734. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0114734>
- Réseau Portage. (2020). *Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche – Guide d’accompagnement V. 2.0*. <https://portagenetwork.ca/wp-content/uploads/2020/05/Portage-Institutional-Strategy-Guidance-v5-FR.pdf>
- Groupe d’experts sur la recherche et l’intelligence du réseau Portage. (2019). *Sondage sur la stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche – sommaire des résultats*. Réseau Portage. [https://portagenetwork.ca/wp-content/uploads/2019/11/RIEGStrategySurveySummary\\_FR.pdf](https://portagenetwork.ca/wp-content/uploads/2019/11/RIEGStrategySurveySummary_FR.pdf)